



Assemblée générale

Distr. générale
14 février 2020

Anglais et français seulement

Conseil des droits de l'homme

Quarante-troisième session

24 février–20 mars 2020

Point 4 de l'ordre du jour

**Situations relatives aux droits de l'homme qui requièrent
l'attention du Conseil**

**Exposé écrit* présenté conjointement par Nonviolent Radical
Party, Transnational and Transparty, organisation non
gouvernementale dotée du statut consultatif général,
Women's Human Rights International Association, Edmund
Rice International Limited, organisations non
gouvernementales dotées du statut consultatif spécial,
International Educational Development, Inc., International
Society for Human Rights, organisations non
gouvernementales inscrites sur la liste**

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[03 février 2020]

* Publié tel quel, dans la/les langue(s) de soumission seulement.



Des milliers de manifestants détenus en République islamique d'Iran risquent d'être massacrés en secret

Les milliers de personnes ayant participé aux récentes manifestations antigouvernementales en République islamique d'Iran encourent le risque sérieux d'être secrètement exécutées ou torturées à mort dans les prisons du pays.

Depuis le début des manifestations en novembre 2019, les autorités ont mené la répression la plus sanglante contre les manifestants depuis la révolution islamique de 1979.

Dix-sept experts des droits de l'homme des Nations unies ont annoncé le 20 décembre 2019.

Nous sommes choqués par les informations faisant état de mauvais traitements infligés aux personnes détenues lors des manifestations qui ont eu lieu en novembre 2019, et profondément troublés par le fait que l'usage excessif de la force par les forces de sécurité iraniennes a fait un nombre incalculable de victimes, y compris des morts.

Des rapports suggèrent que les détenus sont torturés ou subissent d'autres formes de mauvais traitements, parfois pour obtenir des aveux forcés. Certains se verraient également refuser tout traitement médical, notamment pour des blessures causées par l'usage excessif de la force par les forces de sécurité, et seraient détenus dans des centres de détention surpeuplés. Certains sont détenus au secret ou font l'objet de disparitions forcées¹.

Reuters a rapporté le 23 décembre 2019 : « Après des jours de protestations dans tout l'Iran le mois dernier, le guide suprême, l'ayatollah Ali Khamenei, semblait impatient. Rassemblant ses hauts responsables de la sécurité et du gouvernement, il a émis un ordre : Faites tout ce qu'il faut pour les arrêter (...) Environ 1 500 personnes ont été tuées en moins de deux semaines de troubles qui ont commencé le 15 novembre ² ».

Plus de deux mois après le début de la répression, les autorités n'ont toujours pas fourni le nombre de victimes durant les manifestations.

Le 6 décembre 2019, la Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'homme, Michelle Bachelet, a exprimé son inquiétude face au manque persistant de transparence concernant les victimes et le traitement de milliers de détenus, ainsi que face à la poursuite des arrestations.

Le HCDH a souligné qu'au moins 7 000 personnes auraient été arrêtées dans 28 des 31 provinces iraniennes depuis que des manifestations de masse ont éclaté le 15 novembre, et la Haut-Commissaire a déclaré qu'elle était « extrêmement préoccupée par leur traitement physique, les violations de leur droit à une procédure régulière et la possibilité qu'un nombre important d'entre elles soient accusées d'infractions passibles de la peine de mort, en plus des conditions dans lesquelles elles sont détenues ». « Beaucoup de manifestants arrêtés n'ont pas eu accès à un avocat, ce qui signifie que les procédures régulières ne sont pas respectées ³ », a déclaré Mme Bachelet.

Plus récemment, certains groupes de défense des droits de l'homme ont annoncé que jusqu'à 12 000 manifestants ont été arrêtés. Les autorités iraniennes ont menacé d'exécuter les manifestants détenus.

« Nous avons attrapé tous les mercenaires qui ont explicitement avoué qu'ils étaient des mercenaires des Etats-Unis et de l'OMPI/MEK », a annoncé Ali Fadavi, commandant adjoint du Corps des gardiens de la révolution islamique d'Iran, aux journalistes à Téhéran le 24 novembre 2019, en faisant référence au principal groupe d'opposition. « Le système

¹ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25449&LangID=E>

² <https://www.reuters.com/article/us-iran-protests-specialreport/special-report-irans-leader-ordered-crackdown-on-unrest-do-whatever-it-takes-to-end-it-idUSKBN1YR0QR>

³ <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=25393&LangID=E>

judiciaire leur infligera la peine maximale », a déclaré Fadavi, selon l'agence de presse ISNA.⁴

En direct à la télévision le 14 janvier 2020, Ahmad Alamolhoda, le représentant du Guide suprême de l'Iran dans la province de Khorassan-Razavi, a qualifié les manifestants antigouvernementaux de « cinquième colonne » de l'ennemi et déclaré qu'ils devraient être exécutés après des semblants de procès.

Selon le groupe de défense des droits de l'homme Iran Human Rights Monitor (Iran HRM)⁵, les forces de sécurité et des agents en civil ont enlevé de nombreux manifestants blessés qui se trouvaient dans les hôpitaux.

« Des officiels iraniens ont été accusés d'avoir volé des corps dans des morgues et d'avoir fait sortir des patients blessés des hôpitaux pour minimiser l'ampleur de la répression des récentes manifestations », a rapporté le Mail Online britannique le 23 novembre 2019⁶.

Des informations en provenance de diverses villes d'Iran indiquent qu'après avoir arrêté, torturé et assassiné des manifestants, les services de renseignements des gardiens de la révolution ont jeté leurs corps dans des barrages et des rivières.

En outre, alors que les manifestations continuaient, les autorités ont procédé à une fermeture quasi totale des services internet⁷ pendant une semaine, arrêtant presque tous les moyens de communication en ligne pour les personnes se trouvant en République islamique d'Iran, afin d'empêcher le partage d'images et de vidéos sur les violences mortelles utilisées par les forces de sécurité.

Les autorités iraniennes ont un passif de massacres de leurs opposants et de dissimulation de preuves.

Au cours de l'été 1988, les autorités iraniennes ont massacré 30 000 prisonniers politiques sur la base d'une fatwa du Guide suprême, l'ayatollah Khomeiny. Son décret demandait l'exécution de tous les prisonniers politiques affiliés à l'Organisation des Moudjahidines du peuple d'Iran qui restaient fidèles à cette organisation. Des "Commissions de la mort" ont été créées pour exécuter les prisonniers politiques qui refusaient de renoncer à leurs convictions. Des prisonniers politiques affiliés à d'autres groupes ont été exécutés lors d'une deuxième vague environ un mois plus tard. Les victimes ont été enterrées secrètement dans des fosses communes.

Une enquête en 2017 par l'ONG basée à Londres, Justice for the Victims of the 1988 Massacre in Iran (JVMI)⁸, a révélé l'identité de 87 membres des Commissions de la mort. Nombre d'entre eux occupent toujours des postes de haut niveau dans le système judiciaire ou le gouvernement iranien comme le chef du pouvoir judiciaire, Ebrahim Raissi, et le ministre de la justice, Alireza Avaei. Raissi est à la tête de la répression actuelle du pouvoir judiciaire contre les manifestants.

Le 25 juillet 2019, dans une interview avec le magazine officiel Mossalas, Mostafa Pour-Mohammadi, conseiller du chef du pouvoir judiciaire et ancien membre des commissions de la mort, a pris la défense du massacre de 1988 et a déclaré que les militants de l'OMPI nouvellement arrêtés seraient condamnés à la peine capitale⁹.

⁴ <https://www.isna.ir/news/98090301481/>

⁵ <https://iran-hrm.com/index.php/2019/12/17/clear-evidence-of-crimes-against-humanity-committed-during-iran-protests-in-november/>

⁶ <https://www.dailymail.co.uk/news/article-7718093/Iranian-officials-spiriting-away-injured-demonstrators-hospitals.html>

⁷ <https://netblocks.org/reports/internet-disrupted-in-iran-amid-fuel-protests-in-multiple-cities-pA25L18b>

⁸ <https://iran1988.org/new-report-published-1988massacre-iran-evidence-crime-humanity/>

⁹ <https://youtu.be/uAo6w1QOFqw>

Reconnaissance internationale du massacre de 1988

En décembre 2018, Amnesty International a publié un rapport de 201 pages intitulé “Blood-soaked secrets: Why Iran’s 1988 prison massacres are ongoing crimes against humanity¹⁰” demandant aux Nations unies de mettre en place une enquête indépendante pour faciliter la traduction en justice des responsables de ces crimes odieux.

La précédente rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme en République Islamique d'Iran, Asma Jahangir, avait informé l'Assemblée générale :

Au cours des mois de juillet et août 1988, des milliers de prisonniers politiques, d'hommes, de femmes et d'adolescents auraient été exécutés à la suite d'une fatwa émise par le Guide suprême, l'Ayatollah Khomeini. Une commission composée de trois hommes aurait été créée pour dresser la liste des personnes à exécuter. Les corps des victimes auraient été enterrés dans des tombes anonymes et leurs familles n'ont jamais été informées de ce qu'il leur était arrivé. Ces événements, connus sous le nom de « massacres de 1988 », n'ont jamais été officiellement reconnus.

De multiples rapports ont été publiés au fil des ans sur les massacres de 1988. Si le nombre de personnes qui ont disparu et ont été exécutées peut-être contesté, il est amplement démontré que des milliers de personnes ont été sommairement tuées. Dernièrement, certaines personnes évoluant dans les plus hautes sphères de l'État ont reconnu l'existence de ces assassinats. Les familles des victimes ont le droit de connaître la vérité au sujet de ces événements et du sort de leurs proches sans craindre de représailles. Elles ont le droit d'intenter une action en justice, ce qui englobe notamment le droit à des investigations efficaces pour établir les faits et à la divulgation de la vérité, et le droit à réparation¹¹.

Le 26 février 2018, le secrétaire général António Guterres a déclaré au Conseil des droits de l'homme:

Le HCDH a continué à recevoir des lettres de familles de victimes exécutées sommairement ou disparues de force lors des événements de 1988. (...) Le Secrétaire général reste préoccupé par la difficulté qu'ont eue les familles à obtenir des informations sur les événements de 1988 et par le harcèlement dont sont victimes celles qui continuent à réclamer des informations complémentaires sur ces événements¹².

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a déclaré aux ONG le 9 mars 2018 :

Le massacre de 88, les allégations de massacres en 88, les exécutions sommaires et les disparitions forcées de milliers de prisonniers politiques - hommes, femmes et enfants - nous avons reçu beaucoup d'informations de votre part (...) Et des recommandations ont été faites aux autorités nationales d'enquêter de manière indépendante et impartiale, en tenant compte bien sûr de toute l'attention accordée à ce sujet par les familles des victimes.

L'heure est à l'action internationale

Au nom de nos ONG respectives, nous demandons au Conseil des droits de l'homme de prendre des mesures urgentes pour mettre fin à l'impunité dont jouissent les responsables iraniens et empêcher le massacre des manifestants détenus. Les dirigeants du gouvernement iranien doivent être traduits en justice pour des crimes contre l'humanité lors de la répression massive et des effusions de sang ces derniers mois.

L'ONU doit immédiatement envoyer des missions d'enquête pour enquêter sur les cas des personnes tuées ou emprisonnées depuis les manifestations de novembre.

¹⁰ <https://www.amnesty.org/en/documents/mde13/9421/2018/en/>

¹¹ <https://undocs.org/A/72/322>

¹²

https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session37/Documents/A_HRC_37_24.docx

En outre, nous pensons que tant que la communauté internationale ne demandera pas aux auteurs du massacre de 1988 de rendre des comptes, les autorités iraniennes continueront à se sentir encouragées à poursuivre la répression en toute impunité contre les manifestants d'aujourd'hui. Les responsables iraniens interprètent le silence et l'inaction de la communauté internationale comme un feu vert pour poursuivre et intensifier leurs crimes.

Nous demandons donc au Conseil des droits de l'homme de mettre en place une commission d'enquête sur le massacre de 1988 et de rendre justice aux victimes de ce crime contre l'humanité.

Nous demandons instamment à la Haut-Commissaire Michelle Bachelet de soutenir le lancement de missions d'enquête indépendantes sur le massacre de 1988 et le récent massacre des manifestants antigouvernementaux.

En outre, nous demandons aux procédures spéciales des Nations unies, en particulier au rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran, Javaid Rehman, et au rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, Fabian Salvioli, d'enquêter sur le massacre de 1988 dans le cadre de leur mandat.

HANDS OFF CAIN Nouveaux Droits de l'Homme (France) Justice for Victims of 1988 Massacre in Iran (JVMI) Association des femmes iraniennes en France Comité de soutien aux droits de l'homme en Iran (France) Associazione delle Donne Democratiche Iraniane in Italia Association of Anglo-Iranian Women in the UK Iran Libero e Democratico (Italia) Iranian youth association in Switzerland Association des Réfugiés politiques en France Associazione Medici e Farmacisti Democratici Iraniani in Italia Association des jeunes Iraniens pour la démocratie et la liberté-Luxembourg Association IranRef (Belgique) Iranska Kvinnosamfundet i Sverige (Sweden) Anglo-Iranian Professionals Association of Iranian Political Prisoners-UK une/des ONG sans statut consultatif partage(nt) également les opinions exprimées dans cet exposé.